





AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Version avril 2024

Régate départementale voile légère

Club de voile de St Gilles Croix de vie 5B **Le samedi 25 Mais 2024**

> Base de Voile de Boisvinet Baie de St Gilles Croix de Vie



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la

discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 les règlements fédéraux
- **1.6** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse à l'oral.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 19h00 le vendredi 24 Mai sur le site du club de voile de st Gilles Croix de Vie cvgv.org sur l'onglet Voile légère.
- 2.2 Les IC seront affichées à la base de voile de boisvinet le samedi 25 Mai à partir de 9h30.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse cvgv.org sur l'onglet Voile légère.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- **4.1** L'épreuve est ouverte à :
 - Flotte collective Windsurf (FCW)
 - Intersérie Dériveur Temps compensé (IND)
 - Open skiff mylar(OBIC)
 - Optimist Ecole (OPTE)
 - Optimist (OPTI)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent <u>majeur</u>: Une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent <u>mineur</u>: Une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, ainsi qu'une autorisation parentale datée et signée.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis en ligne :

https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/regate-departementale-du-25-mai-2024

- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
 - Avoir une licence FFVoile à jour 2024
 - Payer le droit d'inscription de 5€
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 40 bateaux

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Toutes classes	les	Droits d'inscription jusqu'au vendredi 24 mai 18h00	3€ par personne
		Droits d'inscription après vendredi 24 mai 18h00	5€ par personne

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 25 mai	9h00	10h00

- **8.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Le samedi 25 mai à partir de 9h00.
- **8.3** Jours de course :

Date	Classe	Heure briefing	Heure premier départ sur l'eau
Samedi 25 Mai	Toutes	10h00	11h00

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes	4	8

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.
- 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT
- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 9h00 le samedi25 mai 2024
- **9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.
- 11 LIEU
- 11.1 L'Annexe à l'avis de course n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 12 LES PARCOURS

A la discrétion du comité de course, il sera affiché à partir de 9h00 à la base de voile de Boisvinet.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Pour toutes les classes

14 CLASSEMENT

- **14.1** Le système de classement est le suivant :
- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Coupes pour chaque série

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter:

Valérie NAULET – 06.72.93.86.62 ou valerie.naulet@orange.fr

ANNEXE N°1

Accès Boisvinet pour les remorques – Les remorques seront stationnées sur le parking de la soudinière.

(Pas de stationnement de remorque sur les platelages bois)



Carte lieu de la régate - Baie de St gilles Croix de Vie

